de leur pauvreté, et en même temps, leur situation, difficile à conserver, motivait une hésitation légitime.

M. Demattre vit bien que Mme Provenchère désirait beaucoup avoir Pâr de se commettre à ces ordres, en ne rendant à l'appel de Cécile. Le service était léger. D'ailleurs, un incident pouvait surgir.

Le marquisat assura aux deux époux qu'il leur serait reconnaissant de cette démarche. Il les vit respirer plus librement, car leur conduite s'expliquerait d'elle-même vis-à-vis des parents de M. de la Géranday, et en fut le cœur palpitant que M. Demattre attendit leur retour.

Fidèles à leur promesse, M. et Mme Provenchère vinrent raconter ce qui s'était passé au château.

Mme de la Géranday les avait supplié de lui ouvrir leurs bras, de prendre pitié d'elle, de son enfant.

—Tout le monde, avait-elle ajouté, semble me fuir. Qu'ai-je fait? Armand ne prévenait; mais pouvais-je soupçonner que l'on se montrerait aussi dur envers moi! J'ai l'air d'être prisonnière ici! Mes propres domestiques me parlent étrangement. Croirez-vous que Mme de Tourgéville a réclamé mon cher petit Félix? Et pourquoi? Je suis sa mère, en tutrice. Mon mariage n'avait pas obtenu l'approbation de la comtesse, mais c'est pousser trop loin la cruauté que de me traiter ainsi. Par bonheur, le testament de mon pauvre Armand me protège!....

—En disant ces choses, poursuivait Mme de Provenchère, elle paraissait ne bien ignorer l'accusation qui pèse sur elle, son regard avait une telle candeur, on voit une douceur si grande que l'âme en était pénétrée.

L'hypocrisie peut-elle atteindre ce degré de perfection?

Hélas! oui. D'ailleurs était-il admissible que, depuis longtemps, la jeune femme n'eût pas comprie les soupçons dont on la flétrissait?

Mme Provenchère avait voulu percer à jour ce masque trop habilement posé. Presque sans transition, elle dit que la ville réclamait l'éclatante punition d'un crime aussi atroce.

—Mon Dieu! s'était écrié la jeune femme, un crime a donc, vraiment, été commis?

Ceci comblait la mesure, Mme Provenchère, indignée, avait répondu que nul n'en doutait; que les parents de M. de la Géranday et Madeleine Bourdin l'accusaient résolument, elle, Cécile Monsell.

La jeune femme s'était levée toute droite.....elle eut le même regard qui, déjà, avait frappé M. Demattre; puis, frissonnante, elle avait, de nouveau, supplié M. et Mme Provenchère d'avoir pitié d'elle, de son enfant.

Les deux époux s'étaient retirés convaincus de la culpabilité de Cécile.

La jeune femme était partie.....On croyait M. Demattre malade. Le magistrat savait que, pour éviter un mouvement de la population hostile, ordre avait été donné de tenir le départ secret.

Une voiture ordinaire, louée à un hôtelier, irait, sans escorte, au milieu de la nuit, à la Géranday.

M. Demattre ne résista pas au désir de revoir, ne fut ce qu'un moment, le visage qui hantait ses pensées.

Il courut au château par un sentier tracé à travers champs. Une haie fort épaisse servait de clôture de ce côté, il se blottit derrière elle et attendit....

Deux cris vibrants, dominant les autres bruits, vinrent déchirer son âme. Sans doute, alors, Cécile quittait le petit Félix.

Puis un long murmure suivit, puis les roues écrasèrent le sable de l'avenue et la grille fut ouverte....

Pendant le court instant qui s'écoula, le regard de M. Demattre pénétra, avide, dans l'intérieur de la voiture.

Vision qu'il n'oublierait jamais! Le corps charmant de Cécile était soutenu par le bras d'un vulgaire agent de police....La tête divine était rejetée, blanche, inerte, les yeux fermés sur l'épaule de l'homme qui, dans le char fermé, voyait seulement la criminelle réclamée par la loi!....

M. Demattre faillit mourir. Personne ne devina la véritable cause du mal. Le magistrat savait que Cécile serait jugée prochainement, qu'aucun doute n'existait plus touchant sa culpabilité. Que décéderait le jury!

—Ah! s'écriait M. Demattre, si elle avait pu m'aimer! Si elle avait compris la passion profonde qui me tue, il me semble, oui, il me semble que, malgré tout, je la sauverais.... Peut-être fussé-je devenu, moi aussi, sa victime, mais je lui aurais pardonné, puisqu'elle m'eût appartenu....;

XI

MAXIME DUTERTRE.

Fils d'un petit greffier de justice de paix, Maxime Dutertre, grâce aux sacrifices que s'étaient imposés ses parents, avait pu étudier le droit.

Très intelligent, très ambitieux, il travailla sans relâche et conquit brillamment le titre d'avocat. Mais, que d'il voulut essayer de se faire connaître, il comprit vite que le manque de fortune lui créait un obstacle à peu près insurmontable.

La mort de son père le rappela, pour quelques mois, pensait-il, à ***.

Un vieil ami de sa famille le présenta au sous-préfet. M. Provenchère ne s'exagérait pas ses propres capacités et avait le bon sens bien rare de savoir distinguer le mérite où qu'il se trouvât.

Promptement, il apprécia Maxime et songea que ce serait, pour lui-même, une véritable fortune, s'il pouvait s'attacher ce jeune homme par l'espoir d'un avancement rapide dans l'administration.

Mme Provenchère partagea les idées de son mari; mais, plus fine que lui, elle jugea bon de faire miroiter aux yeux de Maxime la possibilité d'un établissement sérieux, grâce à son appui.

—Réfléchissez, cher monsieur, lui dit-elle, quel grand nombre de jeunes filles suffisamment jolies, très bien élevées et riches, habitent la ville ou les environs, fort ennuyées d'attendre le prince Charmant, qui ne vient pas. Mon âge me permet de tout vous dire; je puis vous parler comme une mère. Eh bien! je ne doute nullement que, tourné ainsi, vous ne subjuguiez à bref délai une de nos plus gracieuses héritières. Vous contrasterez si fort avec la majorité des concurrents!

—Croyez-moi, dit à Maxime le vieil ami de sa famille, ayez un bon mouvement. M. Provenchère n'a jamais trouvé un secrétaire sur lequel il pût compter. Prenez cet emploi. Le travail n'en est, je le sais, si bien rétribué, si très agréable; en retranche, vous aurez beaucoup de liberté, et nous serons vos dévoués auxiliaires lorsque vous aurez fixé votre choix.

Maxime, pour occuper le temps, s'était amusé à plaider deux ou trois petites causes locales; toutefois, la défense de la veuve et de l'orphelin l'intéressait peu, si son ambition n'y trouvait bon compte, il fut frappé du raisonnement de Mme Provenchère.

Quelques mois plus tard, il était libre de tout devoir filial, par suite de la mort de sa mère. Le modeste héritage recueilli lui permit de s'installer convenablement, non à l'hôtel, car il avait horreur, disait-il, de ce genre de vie, mais dans un petit pavillon isolé, faisant partie d'une très vaste propriété située à l'extrémité d'un faubourg.

Une vieille femme presque sourde, à moitié aveugle, perclue de rhumatismes, tenait en ordre son appartement. On avait d'abord beaucoup rudoyé Maxime sur le choix de sa gouvernante, et plus d'une bonne âme insinua que ledit choix prouvait le désir du jeune homme de recevoir chez lui n'importe qui.

Ces deux mots "n'importe qui" étaient gros de sous-entendus. Les curieux, pourtant, en furent pour leurs frais d'espionnage. La conduite de Maxime ne donna prise à aucune remarque maligne. Un peu plus, on l'aurait accusé d'une trop grande sagesse!

Cette sagesse, toutefois, porta promptement ses fruits. Employé par la sous-préfète dans plusieurs négociations mondaines, le jeune homme sut se faire si bien venir de chacun que la fière comtesse de Tourgéville, l'âme du "parti aristocratique" de la ville, prit plaisir à le protéger.

La "belle Mme Brécot" eut lire dans les regards de Maxime une flamme adoratrive, qui la disposa fort bien à son égard.

M. Fortin, vieux savant toujours plongé au milieu des plus respectables in-folios, eut beaucoup de gré à Maxime de lui avoir procuré une édition rare, après laquelle il soupirait depuis longues années. Le porte fut ouverte toute grande à cet aimable chercheur, à ce jeune homme qui méprisant "les plaisirs vulgaires pour les joies nobles de la science."

Les filles du savant, Palmyre et Angèle, toujours désolées de leur célibat forcé, accueillirent avec grâce une aussi agréable diversion à la monotonie de leur existence. Bientôt, chacune d'elles crut avoir fixé Maxime. Leur fortune n'était pas considérable; cependant, pour le jeune homme, un tel parti ne fût-ce que trouvé excellent et, d'ailleurs, l'âge et les charmes des deux sœurs avaient répondu à leurs prétentions.

Mlle Palmyre et Angèle s'obstinaient à ne point voir les ravages occasionnés par elles par les années. Elles cherchaient à persuader jeunes et d'imaginaient qu'on les trouvait belles.

Maxime en considérait avec indulgence d'habitudes en milieu de ce conflit d'intérêts compatibles. Il détestait, il se représentait de ne point disposer du cœur, disposable cependant d'une jeune

noqués la preuve certaine qu'il lui était impossible de trouver mieux.

—Eh, pensait-il, ce mieux ne doit pas être difficile à rencontrer!

XII

UNE RÉSOLUTION DE MAXIME.

Le procès de Mme de la Géranday suivait son cours. Le renvoi devant les assises venait d'être décidé. Un ex-doux avocate du barreau de ***, réduits par le retentissement de cette affaire, avaient cherché à obtenir de l'accusée les éléments d'une défense qui pût donner un véritable relief à leur nom.

Mais Mme de la Géranday restait insensible à toute suggestion. Elle ne répondait même pas à la plupart des questions, se bornant à dire que l'on pouvait faire d'elle ce que l'on voudrait.

—Je ne souhaite qu'une chose, ajoutait-elle, penser le moins possible à tout cela.

Cette inertie semblait très naturelle aux parents de M. de la Géranday.

—Qu'allègerait-elle pour sa défense? disait, un soir, Mme Brécot à Maxime, qui venait lui rendre visite.

—Avouez, madame, qu'il est cependant possible de tirer parti de sa cause. Son avocat n'y manquera pas, j'en suis certain.

—Ayez-vous donc changé d'avis, monsieur Dutertre? se récria Mme Brécot, indignée.

—Vous ne pouvez le croire. Je parle en praticien. Rappelez-vous, madame, que je suis avocat. Eh bien! je soutiens qu'un avocat, en se donnant un peu de peine, pourrait combattre presque victorieusement l'accusation.

—Vous aimez le paradoxe; je m'en suis déjà aperçue.

—Vous vous trompez, je le jure. Mais n'est-il pas naturel que l'envie le sort de celui qui tiendra dans ses mains une occasion splendide de faire répéter son nom d'un bout de la France à l'autre? Ne les ai je pas autrefois rêvées, ces luttes oratoires dont le prix est une existence humaine? Et croyez-vous que si, dans mon cœur, je cache une muette adoration pour une femme dont il m'est interdit de prononcer le nom, croyez-vous, madame, qu'il ne me serait pas mille fois doux de l'obliger à penser à moi? Je lui paraîtrais ensuite, il me semble, moins pauvre, moins humble, moins indigne d'avoir osé lever les yeux jusqu'à elle!...

La voix de Maxime exprimait une telle tendresse, son visage une si noble inspiration, son geste commentait si éloquemment ses paroles, que Mme Brécot inclina la tête et rougit beaucoup.

Elle essaya de parler, mais, sentant que son émotion allait la trahir, elle se tut.

Un silence de quelques instants suivit. Maxime s'empara d'une main que l'on ne chercha pas à retirer.

—Si j'obtiens de défendre cette terrible cause, serai-je encouragé par votre présence? demanda-t-il.

—Ne suis-je pas appelée en témoignage? répondit-elle évasivement.

—Et ce devoir seul vous préoccupera-t-il, madame?

—Allez! dit-elle en détournant les yeux. Soyez bien éloquent! J'oublierai, même, que vous pouvez peut-être la sauver!

Le jeune homme se retira. S'il eût tourné la tête en s'éloignant de la maison, il aurait vu l'un des rideaux du salon de Mme Brécot discrètement soulevé par la jeune femme, qui le suivait d'un regard enflammé.

Maxime se dirigeait vers la demeure de M. Fortin. Le vieux savant était parti la veille pour Rouen, où devait avoir lieu la vente d'une importante bibliothèque.

Le jeune homme avait-il donc oublié cette circonstance dont, depuis longtemps, M. Fortin l'entretenait? Dans tous les cas, il protesta de ses regrets pour un tel oubli; car, ajouta-t-il, un avis sérieux lui serait bien nécessaire.

Mlle Palmyre offrit d'envoyer à son père la lettre que Maxime lui confierait.

—J'attendrai le retour de M. Fortin, dit-il.

Puis, comme on se reprenait:

—Mais j'y songe, mademoiselle; vous pouvez, si vous le voulez, me donner cet avis auquel j'attache un très grand prix.

—Moi! monsieur!

—Oui. Vous me comprendrez mieux que personne, car, peut-être, avez-vous deviné la cause de ma souffrance.

—Vous souffrez?

—Atrocement. Je succombe sous mon obscurité, sous la situation sans horizon où je languis. A quoi puis-je jamais prétendre en restant ce que je suis?

—Et vous avez un projet pour changer cet état de choses? dit Palmyre, avec un regard qui trahissait son espérance.

—Je suis avocat, si vous vous souvenez, mademoiselle. La pauvreté m'a contraint à changer de carrière; mais une occasion se présente, une occasion unique d'appeler sur moi, sur le talent dont je me sens doué, non seulement une attention bienveillante, mais l'admiration, la gloire!

—Et cette occasion?.....

—L'avocat de Mme de la Géranday désespère d'amener sa cliente à le seconder efficacement. Il sent la cause perdue.....

—Comment pourrait-il ne pas perdre? De tels crimes.....

—N'est-ce pas alors qu'un éloquent plaidoyer à le plus de chances d'éveiller une attention ardente?

—Peut-être; mais qu'y pouvez-vous?

—Tout! J'ai songé à voir Mme de la Géranday, à lui demander de me confier sa cause.

—Vous ne ferez pas cela!

—Je le ferai..... parce que le jour où je viendrais dire l'espérance qui me soutient, j'aurais, à défaut de richesse, un nom, un commencement de réputation brillante, bases d'une carrière glorieuse et rapide.

Maxime regardait bien en face l'almyre rougissant, troublée.

Ce moment Angèle entra. Sa seur se hâta de parler pour cacher son émotion.

—Oh! viens donc, apprendre l'intéressante nouvelle!

—Quelle nouvelle?

—M. Dutertre m'a annoncé que le sort de la misérable femme de notre cousin la touche et qu'il va la sauver en plaidant pour elle.

—Vous exagérez, mademoiselle. Je crois l'attention publique surexcitée par cette cause. Celui qui la défendrait vaillamment, brillamment, serait certain de conquérir un renom de faveur. Mais pourquoi, pour le reste de sa carrière, Fût-il, ensuite, pauvre comme moi, s'il osé-il de réaliser sa plus chère espérance, on ne le traiterait pas comme un insensé.

Angèle crait comprendre le sens de ses paroles; la joie illumina son visage.

—Vous avez bien raison, monsieur Maxime, dit-elle. A propos, vous n'ignorez pas que nous sommes appelés en témoignage mon père, ma sœur et moi?

—Je n'en suis nulle fois heureux. Cette circonstance lève mes dernières irrésolutions.

Palmyre se taisait, mais son regard était bien éloquent.

Après le départ de Maxime, chacune des deux sœurs s'isola, afin de réfléchir avec plus de sang-froid au terme de beau rêve entrevu.

La diplomatie du jeune Dutertre portait déjà ses fruits. Trois des plus cruelles ennemies de Mme de la Géranday ménageraient la pauvre accusée par sympathie pour son défenseur. Un suffrage, toutefois, lui restait à conquérir; celui de la comtesse de Tourgéville.

Près de la vieille dame, il se montra si soucieux de l'honneur de la famille de M. de la Géranday, il fit si bien valoir le tort que l'éclat, déjà immense, de ce procès avait porté, qu'en doute s'éveilla dans l'esprit de la comtesse.

—Monsieur Dutertre, dit-elle d'une voix douce, Dieu sait que j'ai cru, que je crois encore aux crimes de cette femme; mais si vous parvenez à en diminuer l'horreur, si vous pouvez, par impossible, la faire acquitter, je resterai votre obligée. Seulement, obtenez d'elle que l'enfant ne quitte ni moi ni Madeleine. Voulez-vous une lettre pour le président de la cour? Cela faciliterait probablement les démarches que vous aurez à faire pour obtenir la défense.

Maxime triomphait!

Son entreprise ambitieuse allait revêtir les apparences de la générosité la plus rare, du dévouement le plus chevaleresque.

Pour terminer la série de ses victoires, il voulut obtenir l'approbation de M. et de Mme Provenchère, se donner le plaisir d'avoir l'air de demander un conseil.

Jeu facile.

M. Provenchère se laissa guider par le bon sourire que, malgré tout, il gardait à Mme de la Géranday. Mme Provenchère crut entrevoir la possibilité de rattacher à la gloire future de Maxime l'insignifiance de son mari. Elle se hâta de prononcer M. Provenchère de fournir au jeune homme tous les moyens en son pouvoir de le recommander utilement.

Le soir même, Maxime partait pour...

XIII

Les lettres de la comtesse de Tourgéville et de M. Provenchère furent accueillies le plus gracieusement du monde par le président de la cour.

Maxime ne fut point à se montrer complaisant, de différence, et tout disposé à tenir compte des conseils que l'on voudrait bien lui donner. Le jeune magistrat en montra confiant.

Maxime, ébloui, Tendant dans la jeunesse, et je crois, avec l'adage intu, que la Fortune favorise les entreprises plaudes avec une telle complaisance. Le défaut, cependant, que vous ne témoignez point auprès de l'accusée. Nos meilleurs avocats ont vainement essayé de l'intéresser à sa propre cause.

—J'espère un meilleur succès, dit modestement, mais résolument Maxime. Je ne suis pas un étranger pour Mme de la Géranday; cette circonstance exercera sur elle, je présume, une influence salutaire. Enfin, puisqu'elle se prétend innocente, je lui parlerai de mes relations avec son mari. Il me voyait avec plaisir. Quant elle s'aperçoivra que je parviens me rendre à ses prétentions, j'en obtiendrai, sans nul doute, une aide sérieuse.

—Vous allez entreprendre une tâche bien ardue, monsieur Dutertre.

—Je ne me le dissimule pas, monsieur le président. Mais j'ai du courage, et, d'ailleurs, mon avenir dépend de la réussite.

Dans la même journée, Maxime se rendit près de l'accusée.

Le premier coup d'œil parut impressionner douloureusement le jeune homme.

Cécile, en effet, se ressemblait à peine. Ses vêtements de deuil flottaient, trop larges, autour de son corps amaigri. Son visage était creusé, marbré par les insomnies. Ses yeux, prodigieusement rentrés dans leur orbite, semblaient avoir à peu près perdu la faculté de la vision, tant ils étaient mornes et fixes.

Elle ne parut pas entendre lorsque la porte de la cellule se referma avec bruit.

Le bras appuyé sur le dossier d'un fauteuil de paille, elle restait insensible à tout.

Maxime approcha. Il eut se faire une sorte de violence pour commencer l'entretien. Il ne s'attendait pas à un aussi navrant spectacle, la pitié débordait de son cœur.

—Madame, dit-il enfin, vous amis m'envoient vers vous.....

Aucun geste n'annonça qu'elle eut compris.

—Madame, reprit-il, je vous en conjure, écoutez-moi. Je ne suis pas ami vers vous par le seul intérêt qu'inspire votre malheur. Je me souviens de la bienveillante bonté de M. de la Géranday. Je sais à quel point il vous aimait et combien vous l'aimiez vous-même, combien vous l'aimez encore! Je suis venu vous dire: "Madame, au nom de cet amour, écoutez-moi! Vous n'avez pas le droit de laisser triompher la méchanceté de vos ennemis. Vous vous devez à votre fils! Je crois, je sens que vous êtes innocente, aidez-moi à vous sauver!....."

Cécile se leva lentement. Elle porta à son front une main autrefois si belle, à présent devenue livide, et parut faire effort pour rappeler ses esprits.

Elle plongea dans le regard de Maxime un regard si désolé, que le jeune homme en tressaillit jusqu'au fond de l'âme, mais il resprit vite son sang-froid.

—Répétez, murmura Cécile, ce que vous venez de me dire.

—Je vous ai conjuré, je vous conjure encore, madame, de m'aider à faire éclater votre innocence.

—Mon innocence! vous croyez donc, vous!.....

Il y avait un si pénétrant accent de doute, d'angoisse et d'espoir dans la manière dont ce simple mot "vous" fut prononcé, que Maxime, saisissant une main de la jeune femme, y colla ses lèvres et y laissa la trace d'une larme.

—Oui, dit-il, avec feu; oui, je crois à votre innocence. Un moment, j'ai pu être assez fou pour écouter les clameurs de vos ennemis: mais bientôt, reprenant chaque fait, l'étudiant, l'éprouvant à l'aide de mes propres souvenirs, je n'ai pu supporter l'idée qu'une aussi infâme accusation pesât sur vous. Je me suis rappelé l'émotion ressentie lorsque, à la Géranday, je vous ai vu, épouse si aimante, si attentive, si douce, mère si dévouée, si tendre!.... Et quand j'ai appris que vous renoncier à vous défendre, que vous attendiez avec indifférence un sort horrible, peut-être, je me suis juré de vous arracher à cet abîme. Je vous ai dit que vous dire que vous n'avez pas le droit de délaisser le soin de l'honneur du nom de votre mari, du nom de votre fils!

—Mon fils! s'écria la pauvre femme. Ah! Dieu sait si vous me faites torture lorsque je pense à lui! Vous ne savez pas (j'en demande pardon à celui que j'ai perdu!) combien j'ai plus souffert de cette hideuse accusation qui fait de moi, une mère! l'assassin du père de mon enfant! Oh, mon mari, que, plus que l'autre, cette accusation a broyé mon cœur! Je pensais, en perdant mon mari, avoir souffert au delà de la faculté des forces humaines; mais quand on a arraché Félix de mes bras, quand on m'a jeté à la prison, je me suis vais songer à le faire périr comme j'avais fait périr ses frères!.....comment ai-je pu ne pas tomber morte?.....comment ai-je eu la force de subir cette douleur?...

—Votre courage, madame, doit se retremper dans cette douleur même. Il le faut! Pensez-y. Plus tard, on dirait à votre enfant que vous l'avez privé de son père et qu'il a failli, lui aussi, le dépouiller de l'avenir!.....

L'intelligence de la jeune femme parut se ranimer complètement à ce chaleureux appel.

—Ah! dit-elle d'une voix profonde, Dieu vous a envoyé vers moi, merci! J'allais succomber..... Je frémissais d'entendre chacun m'accuser, de voir le prétendu défenseur de ma cause persuadé de mes crimes! Ah! dites-moi, dites-moi ce que je dois faire..... Je veux vivre maintenant, je veux sauver mon pauvre enfant du malheur qui le menace. Vous ne me trompez pas! Vous prouverez mon innocence..... vous me le promettez!

—Oui, je vous sauverai! répondit Maxime. Il n'est pas possible que je ne puisse réussir à faire passer dans le cœur de vos juges l'assurance dont le mien est rempli. Désignez moi formellement, madame, pour votre défenseur, puis consentez, j'aurais, à défaut de richesse, un nom, un commencement de réputation brillante, bases d'une carrière glorieuse et rapide.

Maxime regardait bien en face l'almyre rougissant, troublée.

Ce moment Angèle entra. Sa sœur se hâta de parler pour cacher son émotion.

—Oh! viens donc, apprendre l'intéressante nouvelle!

—Quelle nouvelle?

—M. Dutertre m'a annoncé que le sort de la misérable femme de notre cousin la touche et qu'il va la sauver en plaidant pour elle.

—Vous exagérez, mademoiselle. Je crois l'attention publique surexcitée par cette cause. Celui qui la défendrait vaillamment, brillamment, serait certain de conquérir un renom de faveur. Mais pourquoi, pour le reste de sa carrière, Fût-il, ensuite, pauvre comme moi, s'il osé-il de réaliser sa plus chère espérance, on ne le traiterait pas comme un insensé.

Angèle crait comprendre le sens de ses paroles; la joie illumina son visage.

—Vous avez bien raison, monsieur Maxime, dit-elle. A propos, vous n'ignorez pas que nous sommes appelés en témoignage mon père, ma sœur et moi?

—Je n'en suis nulle fois heureux. Cette circonstance lève mes dernières irrésolutions.

Palmyre se taisait, mais son regard était bien éloquent.

Après le départ de Maxime, chacune des deux sœurs s'isola, afin de réfléchir avec plus de sang-froid au terme de beau rêve entrevu.

La diplomatie du jeune Dutertre portait déjà ses fruits. Trois des plus cruelles ennemies de Mme de la Géranday ménageraient la pauvre accusée par sympathie pour son défenseur. Un suffrage, toutefois, lui restait à conquérir; celui de la comtesse de Tourgéville.

Près de la vieille dame, il se montra si soucieux de l'honneur de la famille de M. de la Géranday, il fit si bien valoir le tort que l'éclat, déjà immense, de ce procès avait porté, qu'un doute s'éveilla dans l'esprit de la comtesse.

—Monsieur Dutertre, dit-elle d'une voix douce, Dieu sait que j'ai cru, que je crois encore aux crimes de cette femme; mais si vous parvenez à en diminuer l'horreur, si vous pouvez, par impossible, la faire acquitter, je resterai votre obligée. Seulement, obtenez d'elle que l'enfant ne quitte ni moi ni Madeleine. Voulez-vous une lettre pour le président de la cour? Cela faciliterait probablement les démarches que vous aurez à faire pour obtenir la défense.

Maxime triomphait!

Son entreprise ambitieuse allait revêtir les apparences de la générosité la plus rare, du dévouement le plus chevaleresque.

Pour terminer la série de ses victoires, il voulut obtenir l'approbation de M. et de Mme Provenchère, se donner le plaisir d'avoir l'air de demander un conseil.

Jeu facile.

M. Provenchère se laissa guider par le bon sourire que, malgré tout, il gardait à Mme de la Géranday. Mme Provenchère crut entrevoir la possibilité de rattacher à la gloire future de Maxime l'insignifiance de son mari. Elle se hâta de prononcer M. Provenchère de fournir au jeune homme tous les moyens en son pouvoir de le recommander utilement.

Le soir même, Maxime partait pour...

XIV

L'AUDIENCE.

Le procès était commencé. Il attirait une affluence extraordinaire. La salle d'audience regorgeait de spectateurs; les abords du palais de Justice étaient encombrés.

On eût dit que le monde entier se ruait sur cette proie offerte à sa malignité.

M. Demattre ne croyait plus pouvoir exercer davantage: la réalité le détrompa.

Il avait aimé Mme de la Géranday; elle était devenue le but secret de sa vie; cependant, il l'avait sacrifiée.

Toutes les fleurons dont la fréquentation habituelle des coupables obscurcissait son esprit avaient pâli sur ce nouveau, vierge, éclatant de sentiments élevés. Il ne l'innocence d'être coupable, malgré lui, le obéissant.

Et voilà qu'un autre se dévouait pour Cécile!

Le magistrat comprit que Maxime Dutertre s'était chargé de cette tâche uniquement dans le but d'attirer autour de son nom une attention, une sympathie qui pourraient compenser la médiocrité de sa position.

Cela est vrai, sans doute; cela, même, avait dû être un premier pensée. Mais, depuis, il avait vu Cécile!

M. Demattre n'en voulait de prononcer contre un tout de la jeune femme.....On nous qui l'obligeait à cet aveu, et qui, de nous avait l'entraînée à une telle extrémité!

Il ne pouvait rien. Il ne pouvait rien. Il ne pouvait rien. Il ne pouvait rien.

Oh! alors, j'ai eu peur. J'ai supplié Armand de me laisser veiller sur lui et il riait!

Quand le dernier malheur est arrivé, je ne pouvais rien. Mais je l'ai déjà dit et je le répète sous la foi du serment: lorsque je préparais au malheureux Armand un boisson, il était soulagé; lorsque sa femme prenait cette peine, il devenait plus mal.....

Eh bien! nous deux, seules, nous avons soigné le pauvre défunt et, puisque les docteurs ont reconnu du poison, c'est moi ou c'est sa femme qui l'a tué!.....

Jugez, mes juges, qui aurait donné tout le sang de ses veines pour rendre la vie à l'homme, hier son enfant, et celle qui, tenant dans ses bras le mari dont elle enlevait la fortune, l'excitait à écrire, quand la main des malheurs était déjà glissée par la gorge!.....

Une sorte de frémissement soulevait l'auditoire tout entier. Les regards se portaient avec avidité vers l'accusée, chacun s'attendant à une explosion de douleur.....

Mme de la Géranday trompa cette attente. Impassible, à peine si ses lèvres pâlirent, si ses yeux, pour un instant, se voilèrent de leurs longues paupières.

Madeleine Bourdin eut un geste de suprême grandeur. Elle semblait, justifiée injustice, foudroyer la coupable.

D'une voix forte, elle reprit:

—Je n'ai pas voulu laisser partir mon pauvre Armand sans lui apprendre la vérité, et j'ai encore dans mon cœur le cri qu'il a jeté en repoussant celle dont l'amour avait causé sa folie!.....

Un spasme terrible bouleversa le visage de Mme de la Géranday. Chancelante, elle s'était retournée vers la nourrice.... elle allait parler... protester...

Mais non, elle reprit son attitude première et ne chercha pas davantage à atténuer la portée des dépositions des docteurs Berlier et Delestang, non plus que celle du notaire.

(A continuer.)

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Huber, Agt; Mme S. E. Attiche fait partie plaignante versus Mme C. Mazan (No 9,009 du Rôle).

Tribunal de Paix Huitième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, tenant lieu de District pour la paroisse d'Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,552.—En vertu d'un writ de fieri facias émis dans la cause ci-dessus, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le soussigné a saisi le droit de vente à l'encan, à la Barre des Enchères, Nos 75 et 74, rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans la première district de cette ville, le SAMEDI, 28 octobre 1899, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dans l'île bornée par les rues Royale, Conti, Burgundy et Dauphine, mesurant en mesure anglaise, trente pieds de face à la rue Royale sur cent vingt pieds de profondeur, ainsi que les droits de mitoyenneté et un pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Burgundy sur cent vingt-sept pieds, six pouces et quatre lignes de profondeur, tel que le tout appartient Chas Zotin, suivant le 9 avril 1897 de Geo. Governe et ses épouse Mary Ann Gilbert Hurley, A. A. Lemonnier compétant le Rôle 114, folio 213.

Saisie faite à l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DREWS,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 sept—17,24—oct 1,8,15,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit.

The Citizens Bank of Louisiana vs Mistress Thérèse Hermens et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 27,488—Division 2.

En vertu d'un writ de fieri facias émis dans la cause ci-dessus et à toutes autres fins requises, le soussigné a saisi le droit de vente à l'encan, à la Barre des Enchères, Nos 75 et 74, rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans la première district de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1899, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° La moitié indivise de trois lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dans le Quatrième district de cette ville, dans l'île bornée par les rues St-Charles, Carondelet, Jackson et Camp, désignés par les numéros Un, Deux, Trois, et formant une largeur de trente-neuf quatre-vingt quinze pieds, 11 pouces et demi de face sur cent vingt-neuf pieds, six pouces et cinq lignes de profondeur à la rue Jackson, le même prolongeant sur la ligne de 1844 la divisant de lot No Quatre, de quatre-vingt quinze pieds, onze pouces sur la ligne de front; aussi un lot de terre dans le même lot, désigné par le No Vingt-deux, de trente-vingt pieds, dix pouces et six lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent trente pieds, six pouces et douze pieds dix pouces et six lignes dans la ligne.

2° A-t-on une moitié indivise de quatre lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dans la Sixième District de cette ville, désignés par les Nos un, deux et trois et six bis de l'Ancien District, tel que le tout appartient aux rues Pirat, Prytanée, Berlin et l'avenue Napoléon, d'après notre plan officiel dressé par Barnard et Moreau, mesurant en mesure anglaise, dix-sept mètres, dix-sept mètres, quatre-vingt-dix-sept centimètres, cent cinquante-quatre mètres, cent cinquante-quatre mètres, cent cinquante-quatre m